

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_144

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : DM N°1 – BUDGET ANNEXE
DÉCHETS**

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35
Présents : 21
Pouvoirs : 6
Votants : 27

Résultat des votes :

Pour : 27
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Échelles) ; Claude COUX, (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Martine MACHON à Suzy REY ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Éric L'HÉRITIER à Claude COUX ; Pierre FAYARD à Bruno STASIAK ; Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI. Marc GAUTIER à Williams DUFOUR

La décision modificative n°1 du budget annexe Déchets intègre les écritures suivantes :

- Augmentation des crédits budgétaires au chapitre 65 sur les comptes liés créances admises en non-valeurs ou créances éteintes pour 313€
- Ecritures de modifications d'imputation budgétaire d'une étude à l'actif qui a été mise au compte 2315 mais qui n'a pas été suivi de travaux, et, qui doit être mise au compte 2031 afin d'être amorti.

917	Com. Communes Cœur de Chartreuse	DM n°1 2025
Code INSEE	DECHETS - CC COEUR DE CHARTREUSE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D.6541-7212 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	151.00 €	0.00 €	0.00 €
D.6542-7212 : Créances éteintes	0.00 €	162.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	313.00 €	0.00 €	0.00 €
D.6815-7221 : Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	313.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	313.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	313.00 €	313.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D.2031-01 : Frais d'études	0.00 €	3 911.92 €	0.00 €	0.00 €
R.2315-01 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 911.92 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	3 911.92 €	0.00 €	3 911.92 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 911.92 €	0.00 €	3 911.92 €
Total Général		3 911.92 €		3 911.92 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les écritures intégrées dans la Décision Modificative n°1 du budget annexe Déchets.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 02/10/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.

